



MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LE-VINOUX
Département de l'Isère
Canton de Grenoble 2
Arrondissement de Grenoble

Convocation du 30 juin 2020

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Conseil municipal de la Ville de Saint-Martin-le-Vinoux

Séance du 06 juillet 2020. Délibération 2020-47

Le six juillet deux mille vingt à 19 h 00, le conseil municipal de Saint-Martin-le-Vinoux s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint-Martin-le-Vinoux salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, Sylvain LAVAL.

Présent(e)s : Sylvain LAVAL, Virginie LOPEZ, Mounir BOUALITA, Stéphanie COLPIN, Frédéric CALVO Mireille PERINEL, Morgan BOUCHET, Anahide FAYE, Norbert COLLIAT, René VIAL, Hervé POTHIER-DENIS, Angèle ABBATTISTA, Christian REY, David MARTORANA, Murielle MARSEILLE, Cécile BENECH, Marie-Anne LENOBLE, Alexandra COUTURIER, Sophie BEKKAL, Marc DOZIER, Nawel BEGHIDJA, Pierre HEINRICH, Mariane OBEID, Anne TOURMEN, Christian GROS, Fatima KRAIM, Florian BERNHEIM

Procuration : Vincent GOSSE donne procuration à Morgan BOUCHET, Yanice ZIDOUN donne procuration à Mireille PERINEL

Absent(e)s :

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Angèle ABBATTISTA a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptée

Rapporteur : Sylvain LAVAL

Objet : Maire Honoraire pour Yannik Ollivier

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'attribuer à Monsieur Yannik OLLIVIER, le titre de Maire Honoraire.

Il rappelle que Monsieur Yannik OLLIVIER a été conseiller municipal, adjoint puis Maire depuis mars 1983 jusqu'aux dernières élections municipales de mars 2020, ce qui représente 37 années au service de la commune de Saint-Martin-le-Vinoux dont 20 en qualité de Maire et mérite donc d'être honoré.

Le rapporteur entendu,

Le Conseil Municipal de Saint-Martin-le-Vinoux,
Après en avoir délibéré,

- Décide de nommer Monsieur Yannik OLLIVIER Maire Honoraire.

- Autorise son représentant, à entreprendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

VOTE : POUR : UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations,

le 07 juillet 2020

Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt à la préfecture et sa publication

Le Maire


Sylvain LAVAL. 